



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_094
CARRÉ JEUNES - APPROBATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence PINEAU, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY à Franck YVONNEAU, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Stéphane BRUNEL, Adjoint au Maire Délégué à la Jeunesse, Citoyenneté, Engagement et Insertion, rappelle à l'Assemblée que la jeunesse est un axe prioritaire pour la Ville.

1. Contexte général et genèse du projet

Le projet du Pôle Jeunesse « Le Carré Jeunes » s'inscrit dans une dynamique engagée par la ville de Mérignac depuis plus de vingt ans en faveur de la jeunesse.

Deux diagnostics menés en 2009 et 2015 par le Lab'Jeunesse avaient déjà mis en évidence la nécessité de créer un « Pôle Ressources Jeunesse » réunissant le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et l'Espace Jeunes. Le lancement, en 2017, de l'appel à projets « Projets Innovants en faveur de la Jeunesse » porté par l'ANRU dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) a permis de concrétiser cette ambition à l'échelle métropolitaine, sous la forme de Pôles Territoriaux de Coopération Jeunesse (PTCJ) à Lormont, Bordeaux et Mérignac.

À Mérignac, le projet de Pôle Jeunesse a été conçu de manière participative, comme un lieu de vie, de rencontres, d'information et d'accompagnement, co gouverné avec les jeunes. Entre 2017 et 2019, 21 ateliers de co construction ont réuni environ 150 participants, dont une cinquantaine de jeunes, pour définir l'architecture, les usages et le projet social du futur équipement. Ce dernier associe deux maîtres d'ouvrage, la Ville et Gironde Habitat, et intègre 60 logements permettant d'héberger 90 jeunes au sein d'une résidence Habitat Jeunes gérée par Technowest Logement Jeunes (TLJ). Le bâtiment regroupera en un même lieu l'Espace Jeunes, le Bureau Info Jeunes et la Mission Locale Technowest (MLT).

2. Diagnostic territorial et enjeux pour la jeunesse

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de 2022, réalisée par le cabinet Compas, éclaire les enjeux sociaux à Mérignac, en particulier pour les 11-30 ans.

Pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, ces données soulignent la nécessité de renforcer les actions de soutien, de prévention et d'accompagnement.

Pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans, les données sur l'emploi, la formation, les types de contrat et le chômage (en particulier pour les moins de 25 ans) témoignent de parcours fragmentés, alternant études, emploi, précarité et périodes de recherche.

Ce contexte justifie la mise en place d'un lieu ressource structurant, capable de proposer un accompagnement global (emploi, formation, logement, santé, mobilité, droits, loisirs).

Depuis 2021, la Ville anime un groupe de travail sur le décrochage scolaire et social, associant acteurs éducatifs, prévention spécialisée, Mission Locale, associations et élus. De ces travaux est née une étude sociologique, « Aux lisières du diplôme », menée à partir de 2023 sur plusieurs quartiers de Mérignac (prioritaires et non prioritaires) et à Sainte Foy la Grande, afin de comparer les dynamiques de décrochage entre territoires urbains et ruraux.

Elle a mis en évidence :

- la complexité des facteurs de décrochage (psychosociaux, scolaires, territoriaux),
- la diversité des rapports à l'école et au travail,
- la nécessité de renforcer la coopération inter acteurs et la continuité des parcours.

Un comité de pilotage et un comité technique « Décrochage » seront mis en place en 2026 pour traduire ces recommandations en actions opérationnelles, en articulation avec le Carré Jeunes.

3. Le Pôle Jeunesse « Le Carré Jeunes » : objectifs et offre de services

Le Pôle Jeunesse de Mérignac se définit comme :

- un espace d'information et d'accompagnement des 11 30 ans (orientation, emploi, droits, santé, logement, mobilité...) ;
- un lieu de vie, de culture, d'initiatives citoyennes et de coworking,
- un outil de coordination territoriale rassemblant services municipaux, Mission Locale Technowest, Technowest Logement Jeunes et un large réseau de partenaires associatifs.

Il repose sur trois piliers :

- les coopérations entre acteurs : horizontalité des relations, travail coopératif entre professionnels, gouvernance partagée avec les jeunes.
- une architecture adaptée : équipement de centre ville, accessible, spacieux, moderne et chaleureux, intégrant espaces de travail, de détente, de restauration et d'animation.
- une gouvernance participative : instances décisionnelles associant jeunes, Ville, MLT, TLJ et partenaires, dans un cadre formalisé par une charte de coopération et des conventions.

Les objectifs généraux du Carré Jeunes sont :

- Favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes.
- Accompagnement dans les parcours de formation (dont alternance), les stages (3e, 2nde), l'orientation et l'accès à l'emploi.
- Facilitation de l'accès aux droits, au logement, à la mobilité, et aux ressources nécessaires à l'autonomie.
- Valorisation des compétences, de la créativité et des projets des jeunes.
- Offrir un lieu ressource ouvert, inclusif et multifonctionnel.
- Regrouper en un même lieu l'offre d'information pour les 11 30 ans.
- Assurer un accueil inconditionnel, bienveillant et adapté à la diversité des profils.
- Mettre à disposition des espaces de travail, de vie collective, de rencontre et d'expérimentation
- Encourager la participation et le pouvoir d'agir.
- Impliquer les jeunes dans la conception, l'animation et l'évaluation du Pôle.
- Soutenir l'engagement citoyen, solidaire et européen.
- Développer la co construction de projets entre jeunes et acteurs locaux.
- Renforcer la coopération et la coordination territoriales
- Mutualiser compétences et ressources des structures présentes.
- Construire des parcours d'accompagnement fluides, lisibles et cohérents.
- Développer une dynamique partenariale avec associations, établissements scolaires, entreprises.
- Promouvoir le bien être et la prévention.
- Mener des actions de sensibilisation et de formation (santé, numérique, citoyenneté, environnement...).
- Proposer un environnement sécurisant et propice à l'épanouissement.

4. Acteurs impliqués et axes stratégiques

Service Jeunesse Réussite Éducative Parentalité (JREP), créé en 2023, il regroupe :

- le Centre Information Jeunesse (dont le BIJ) ;
- le Centre Animation Jeunesse (Espace Jeunes, Espace Pré ados) ;
- le Centre Réussite Éducative Parentalité (Programme de Réussite Éducative, le relais des familles « La Parenthèse »).

Ses missions : pilotage des politiques jeunesse, accompagnement éducatif et citoyen, coordination des animations, soutien à l'engagement, information et orientation, veille sur les besoins, actions spécifiques dans les quartiers politique de la ville. En 2024, le service a accueilli plus de 15 000 personnes.

Mission Locale Technowest (MLT):

Créée en 1990, elle accompagne les 16 25 ans (29 ans en situation de handicap) sortis du système scolaire, sur 16 communes (plus de 30 000 jeunes concernés). Ses champs d'intervention : orientation, formation, emploi, santé, mobilité, logement, citoyenneté, accès aux droits, culture, loisirs. Elle déploie de nombreux dispositifs (PACEA, CEJ, FAJ/FLAJ, PIAL, accompagnement des jeunes

sous main de justice, ERIP, fabrique à projets, etc.).

Technowest Logement Jeunes (TLJ):

Association d'Éducation Populaire engagée dans l'Habitat Jeunes. Elle porte une résidence Habitat Jeunes intégrée au Pôle, destinée aux 16 30 ans (jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi, en formation, en mobilité, étudiants en rupture, familles monoparentales...). Son objectif est de sécuriser les parcours résidentiels, favoriser la mixité des publics et accompagner l'émancipation des jeunes par un projet socio éducatif global.

Les axes stratégiques du projet de fonctionnement:

À partir d'ateliers réunissant plus de 100 professionnels et des jeunes (2024-2025), trois grands axes d'action ont été définis :

Accès aux droits, à la santé, au logement :

Les besoins repérés : santé mentale, accès aux spécialistes (dentistes, gynécologues...), accompagnement du handicap, solutions de logement immédiat ou d'urgence, renforcement du suivi social...

Insertion, formation, orientation, stages :

Les besoins repérés: chantiers éducatifs, actions hors les murs, passerelles inter institutions, permanences partenaires au sein du Pôle.

Culture, sport, Loisirs :

Les propositions sont : consolider les espaces de sociabilité libre ; valoriser la création artistique et numérique ; développer l'esprit critique, ateliers autour de l'IA, aide aux devoirs (notamment scientifiques)...

Ces axes ont permis d'identifier clairement les besoins non couverts et de définir les priorités de développement du Carré Jeunes.

5. Gouvernance, fonctionnement et évaluation

La gouvernance du Carré Jeunes s'appuie sur **la charte de coopération** :

Elle fixe les valeurs (horizontalité, coopération, communication non violente) et reconnaît les jeunes comme acteurs à part entière. Elle encadre une gouvernance partagée, avec instances décisionnelles réunissant jeunes, Ville, MLT, TLJ et partenaires.

Une convention tripartite Ville – MLT – TLJ :

Elle organise l'occupation et la gestion du bâtiment, la répartition des espaces (exclusifs/partagés), les charges de fonctionnement, la sécurité (TLJ responsable unique de sécurité) et la coordination globale.

Le principe de subsidiarité est ainsi respecté, chaque acteur intervient dans son champ, en articulation avec les autres, pour garantir des parcours fluides.

Espaces et modalités d'accueil :

Le Carré Jeunes proposera :

- un bureau d'accueil ;
- un espace Info Jeunes et numérique (dont postes ERIP) ;
- une salle « jeunes » ;
- un espace radio ;
- des bureaux fermés pour entretiens individuels ;
- des bureaux ouverts en libre service (alcôves de travail) ;
- un espace restauration commun ;

un espace forum de détente et d'échanges ;
trois salles d'activités (dont une modulable) ;
douches, sanitaires, locaux techniques, jardin ombragé, parking.

L'accueil sera inconditionnel pour tous les 11-30 ans, avec :

39 h d'ouverture hebdomadaire en période scolaire (lundi samedi) ;
25 h pendant les vacances (lundi vendredi, avec Espace Jeunes jusqu'à 19 h).

Communication et évaluation

La communication reposera, dans un premier temps sur des supports imprimés (affiches, dépliants partenaires) et la mise à jour du site internet. Il est également envisagé d'effectuer une communication de proximité autour du site ; actions d'information dans les établissements scolaires (Pronote, affichage) ; valorisation via des portraits d'agents et de services ainsi que de courtes vidéos.

L'évaluation se fera à travers la création d'un observatoire jeunesse (avec l'Université de Bordeaux, l'IRTS...) pour disposer d'un outil de veille et d'analyse. Les bilans quantitatifs et qualitatifs (rapports d'activité JREP, suivis de fréquentation, types d'actions, initiatives de jeunes, participation à la gouvernance, nouvelles coopérations, etc.) alimenteront ce futur observatoire jeunesse.

Le Pôle Jeunesse « Le Carré Jeunes » constitue un projet structurant pour la ville de Mérignac et son territoire. Fruit de près de dix ans de travail partenarial, il répond à des enjeux clairement identifiés : vulnérabilité d'une partie des jeunes, complexité des parcours d'insertion, risques de décrochage scolaire et social, besoin de lisibilité et de coordination de l'offre jeunesse.

Par son positionnement central, sa gouvernance partagée, la complémentarité forte entre Ville, Mission Locale Technowest et Technowest Logement Jeunes, ainsi que la place donnée aux jeunes dans la définition et l'animation du projet, le Carré Jeunes se positionne comme :

- un lieu ressource de référence pour les 11-30 ans,
- un levier de coopération territoriale entre acteurs,
- un outil d'innovation sociale, capable d'adapter en continu les réponses apportées aux jeunes mérignacais, à partir d'un diagnostic partagé et d'une évaluation régulière des actions menées.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le projet de fonctionnement du Pôle Jeunesse « Le Carré Jeunes » tel que proposé en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026

Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.